

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Lundi 02 décembre 2024 – 17h30**

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales

N° de la délibération	Objet	Résultat du vote
24-033	CCAS – Budget 2024 – Dotation aux amortissements	Approuvée
24-034	CCAS – Budget 2024 – Décision modificative n°1	Approuvée
24-035	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget 2024 – aux amortissements 2024	Approuvée
24-036	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget 2024 – Décision modificative n°1	Approuvée
24-037	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget 2025 – Prévisionnel des activités et du taux d'occupation pour 2025	Approuvée
24-038	Résidence autonomie « Les marguerites » - Budget 2025 – Budget primitif 2025	Approuvée
24-039	Suppression des Chèques Accompagnement Personnalisés	Approuvée
24-040	Acquisition de parcelles pour la réalisation de la maison des associations : création de servitudes d'aqueduc, de vue, de passage, de stationnement, d'appui et de soutien	Approuvée

Le Maire,
Président du Centre communal d'action sociale,
Jean-Jacques GRANAT


